

## Communiqué de presse

Contact : Evelyne Lekime  
Press & Communications  
Tél. : + 32 2 600 60 12  
Portable : +32 476 74 64 18  
E-mail : [elekime@deloitte.com](mailto:elekime@deloitte.com)

Étude européenne sur les salaires de Deloitte – 4<sup>ème</sup> édition

### **Les employeurs Européens payent la crise**

*Les coûts salariaux belges et français toujours les plus élevés en Europe*

**Diegem, le 7 décembre 2013 – Aujourd’hui, Deloitte révèle pour la quatrième année consécutive les résultats de son Étude Européenne sur les Salaires. Cette enquête à grande échelle compare les coûts salariaux, les salaires nets et les revenus nets disponibles de pas moins de 19 pays (une extension de 2 pays par rapport à 2012). Il ressort de l’étude que la Belgique doit faire face à des coûts salariaux comparativement très élevés, principalement dus à des cotisations sociales élevées et sans plafond. Depuis le début de la crise, les coûts de cotisations sociales ont augmenté dans la plupart des pays examinés.**

**Le coût de la vie et les frais de logement sont toujours considérablement moins élevés en Belgique que dans les pays européens considérés comme « riches ». Cette 4<sup>ème</sup> édition prend pour la première fois aussi en compte les frais de scolarité dans la comparaison des revenus nets disponibles. En Belgique, on argumente souvent que le citoyen paye beaucoup à l’état mais reçoit notamment en échange un enseignement gratuit et de qualité. L’étude démontre que l’enseignement public est quasiment gratuit dans la presque totalité des pays examinés.**

**Ce qui est également nouveau cette année, est l’analyse des retraites légales et extra-légales. Il y a des différences remarquables entre les pays examinés dans le rapport entre les cotisations sociales payées et la retraite légale minimum. Pour finir, des conventions collectives de retraite sont conclues dans 74% des pays examinés pour les revenus annuels supérieur à 75.000 €.**

#### **Les employeurs Européens voient le coût de la main-d’œuvre augmenter**

La Belgique et la France occupent encore les deux premières places en matière de coûts de cotisations sociales sur les salaires, principalement en raison des taux élevés et d’absence de plafonnement. Dans 11 des 19 pays examinés, les employeurs voient les coûts de cotisations sociales augmenter en raison d’une

## Communiqué de presse

augmentation soit de taux soit du plafond jusqu'auquel les cotisations sont dues. L'exception à la règle est les Pays-Bas qui ont abaissé le taux de la sécurité sociale de 2,12%.

Patrick Derthoo, Tax Partner auprès de Deloitte Belgium et responsable de cette étude : *« La Belgique doit toujours faire face à un handicap salarial en raison de cotisations sociales élevées en combinaison avec un salaire minimum légal élevé et une indexation automatique obligatoire. »*

### **Depuis le début de la crise, de plus en plus de pays appliquent un taux supérieur à 50%**

Pour la première fois depuis le début de la crise, près de la moitié des pays examinés a soit augmenté le taux d'imposition soit modifié les tranches d'imposition par rapport à 2012. La conséquence directe de cela est qu'un taux supérieur de 50% est en vigueur dans 8 des 19 pays examinés. Le gouffre entre la Belgique et le reste de l'Europe s'amenuise petit à petit en matière de taux, mais en Belgique les 53,5% de taux marginal sont déjà appliqués à partir d'un revenu imposable de 37.330 €.

### **Le conjoint sans emploi avec 2 enfants est doublement récompensé en Belgique**

Un isolé est plus lourdement imposé en Belgique qu'une personne mariée qui a un conjoint sans emploi et 2 enfants à charge. La différence en terme de pression fiscale oscille en Belgique grossièrement entre 4.000 € et 5.500 € par an mais l'étude démontre que la différence peut être plus importante dans d'autres pays (jusqu'à 14.090 € à Genève). La grande majorité des pays examinés donne donc un incitant fiscal au conjoint sans emploi et aux enfants à charge. En Suède et au Royaume-Uni, aucune différence n'est faite sur la base de la situation personnelle. Dans sa lutte contre la crise, la Grèce a également pris des mesures qui font que les isolés ne sont plus imposés plus lourdement à partir de 2013.

### **Le Belge vit toujours bien, mais doit céder quelques places dans le classement européen**

Les frais de logement et de coût de la vie connaissent une baisse générale en Europe. Contrairement à la tendance européenne, ces frais augmentent légèrement en Belgique. En raison de cela, la Belgique doit céder quelques places dans le classement du revenu net disponible. Pourtant, la Belgique reste attractive pour y vivre et habiter. Bruxelles est toujours considérablement moins chère qu'entre autres Amsterdam, Luxembourg, Londres, Genève et Paris. Contrairement aux résultats de l'année dernière, l'écarte réduit. Le coût de l'enseignement primaire et secondaire a également été examiné cette année mais cela n'a pas eu d'impact sur l'ordre du classement ; quasiment tous les pays examinés offrent un enseignement public gratuit.

### **La Belgique semble moins attractive pour les quartiers généraux d'entreprise mais reste pourtant compétitive**

Malgré le fait que la Belgique ne semble pas être l'endroit idéal pour établir quartier général, en raison de son handicap salarial, mais elle est pourtant compétitive. En effet, les sièges sociaux emploient des cadres internationaux qui entrent en ligne de compte pour le statut d'expatrié.

## Communiqué de presse

En appliquant ce statut les coûts salariaux belges rentrent dans le rang. En terme de revenu net disponible, la Belgique est même en tête si l'on limite la comparaison à nos principaux concurrents en terme d'attractivité pour les sièges sociaux, à savoir les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et la Suisse. L'effet est toutefois compensé à l'impôt des sociétés.

Pour les entreprises actives dans le secteur de la recherche et du développement, la Belgique a réussi à diminuer de façon considérable son handicap salarial, en adoptant des mesures favorables au R&D. Cette mesure permet aujourd'hui aux employeurs Belges de récupérer immédiatement 80% du précompte professionnel dû sur des emplois dans la recherche et le développement. En appliquant cette mesure, les entreprises belges se positionnent avantageusement dans les catégories de salaire les plus élevées sur les principaux concurrents dans ce secteur, à savoir la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni.

Patrick Derthoo : *« En dehors des Pays-Bas, aucun autre pays ne dispose d'un tel système avantageux et structurel qui favorise la recherche et le développement aussi fortement. Une promotion plus efficace de cette mesure importante pour le R&D pourrait peut-être mieux placer la Belgique sur le plan international. »*

### **Les épargnants Européens sont de nouveau taxés plus lourdement**

Les revenus de l'épargne sont toujours soumis à une imposition plutôt moyenne en Belgique. Les taux belges en vigueur en 2013 s'approchent de nouveau du taux européen moyen en vigueur sur les intérêts (à savoir 24% par rapport à 23,42% en 2012) comme sur les dividendes (également 24% en 2013 par rapport à 25,13% en 2012). Nonobstant le taux moyen européen stable sur les intérêts et les dividendes, l'Irlande, la France, le Portugal, la Grèce, le Luxembourg, la Slovaquie, la Belgique et le Danemark ont augmenté les taux et/ou les tranches applicables sur les intérêts, les dividendes et/ou les plus-values l'année passée.

### **Les cotisations élevées pour la sécurité sociale ne garantissent pas nécessairement une retraite légale élevée**

Il y a des différences remarquables entre les pays examinés en ce qui concerne le rapport entre les cotisations sociales payées et la retraite légale minimum. D'une part, le Luxembourg, l'Irlande et Malte forment le groupe de pays où les retraites minimum sont proportionnellement plus élevées que les cotisations pour la sécurité sociale et d'autre part, il y a le groupe de pays où les retraites minimum ne représentent qu'une fraction des cotisations sociales. Curieusement, la France appartient à ce groupe. L'employeur et l'employé Belges payent à un pays près les cotisations de retraite les plus élevées dans la situation examinée et la retraite légale minimum à laquelle le retraité Belge a droit s'élève à 58% de ces cotisations.

## Communiqué de presse

La constitution d'avantages pour la retraite peut se faire également par le biais de l'employeur (2<sup>ème</sup> pilier). C'est même une obligation en Suisse et depuis 2012 également dans le Royaume-Uni. C'est plutôt remarquable, puisque l'étude démontre que les conventions collectives de retraite n'existent pas ou rarement dans plus de 60% des pays examinés pour les revenus inférieurs et sont par contre quasiment la règle pour un revenu annuel supérieur à e 75.000 € dans 74% des pays examinés

###

### Concernant l'Étude

La 4<sup>ème</sup> édition de l'enquête européenne sur les salaires a été effectuée par Deloitte en Belgique en coopération avec les magazines De Tijd et L'Echo. Cette étude inclut 19 pays : la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

### À propos de Deloitte

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal, de financial advisory services et de consultance. Plus de 2.800 collaborateurs répartis dans 11 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2013 s'élève à 359 millions d'euros.

Le cabinet belge fait partie du groupe international Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels, regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes. Nous concentrons nos efforts sur notre service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 200.000 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 32.4 milliards de dollars pour l'année fiscale 2013.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter <http://www.deloitte.com/about>.